



REGLEMENT DES FOULEES LAGARRIGUOISES DIMANCHE 23 NOVEMBRE 2025

Article 1 - ORGANISATEUR

Dans le cadre du Téléthon, la mairie de Lagarrigue organise en partenariat avec la MJC de Lagarrigue, l'Amicale Bouliste de Lagarrigue, le Tennis Club de Lagarrigue et l'Association Sportive Lagarrigue-Lavitarelle, la 4^{ème} édition des Foulées Lagarriguoises composée d'une course de 6 kms, d'une course de 12 kms et d'une épreuve de marche de 6 kms.

Les bénéfices réalisés lors de cet événement seront intégralement reversés à l'association du Téléthon.

Article 2 - LIEU

Les foulées Lagarriguoises se dérouleront le dimanche 23 novembre 2025. Le lieu de départ sera la salle des fêtes de Lagarrigue sise rue du Causse, 81090 Lagarrigue et aura lieu à 10h00.

Article 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, toute participation à une compétition est soumise à :

- Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA,
- d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.

- Pour les coureurs non licenciés : Depuis le 1er Septembre 2024, le certificat médical sera obligatoirement remplacé par le Parcours de Prévention Santé (PPS). Ce dernier sera valable 3 mois. La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course. Pour obtenir le certificat PPS rendez-vous sur le site du Comité départemental d'Athlétisme du Tarn rubrique Running/Hors stade et suivre les instructions.

L'inscription est ouverte aux mineurs nés à partir de 2010 pour le 6 km et le 12km. L'inscription est ouverte aux mineurs à partir de quinze ans.

Article 4– MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font :

- pour les courses à pied de 6 et 12 km : en ligne sur chrono-start.com et sont ouvertes jusqu'au samedi 22 novembre 2025 à 18 h 00.
- Pour la marche : par bulletin d'inscription déposé au secrétariat de la mairie de Lagarrigue avant le 21 novembre 2025 à 17h00 ou sur place le jour même.

En ce qui concernent les courses de 6 et 12 km , seules les 300 premières inscriptions seront prises en considération. En ce qui concerne la marche, les inscriptions sont limitées à 150.

Le retrait des dossards sera possible :

- le samedi 22 novembre de 14 h à 18 h chez votre partenaire R.Running (37 rue de l'industrie - 81100 Castres)
- le dimanche 23 novembre à partir de 8 h à la salle des fêtes de Lagarrigue.

Lors du retrait du dossard une puce de chronométrage vous sera distribuée. A noter que l'organisation ne fournit pas les épingles pour les dossards.

Article 5– FRAIS D'INSCRIPTION

Toute inscription entraîne le paiement des engagements ci-dessous :

12 € pour la course 12 kms

8€ pour la course 6 kms

6€ pour la marche de 6 kms.

Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence le jour de la course.

En cas d'annulation pour causes météorologiques, sécuritaires ou sanitaires, l'organisateur ne remboursera pas les frais d'inscriptions.

Pour toute inscription, un ticket de tombola sera offert. Le numéro de ticket correspondra au numéro du dossard. Les lots seront remis après la course uniquement aux personnes présentes lors du tirage dont le ticket aura été tiré au sort.

Article 6 – DEROULE DES COURSES

Les coureurs doivent porter visiblement, pendant la totalité de la course, le dossard fourni par l'organisation. Un système de chronométrage par puce électronique sera utilisé. Chaque concurrent disposera d'une puce fournie par l'organisation. Elles seront retirées aux coureurs dans la zone d'arrivée.

Le participant n'étant pas en possession de la puce ne pourra bénéficier d'un temps et d'un classement.

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir l'organisation (départ ou commissaires de course) et remettre son dossard ainsi que la puce. Il ne doit en aucun cas quitter la course sans avoir averti l'organisation.

Article 7 – SECURITE

Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. Des commissaires de course sillonneront le

parcours et éventuellement pourront mettre hors course les coureurs en infraction. Les parcours seront balisés (flèches et pancartes). Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour garantir la protection la plus efficace possible du circuit.

Article 8 – ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la réglementation des courses hors stade. Une équipe de secours sera présente sur les lieux de la course.

Article 9 - SANITAIRES

Des sanitaires sont disponibles sur place (W-C, douches) ainsi que des vestiaires.

Article 10 – RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera placé sur le parcours. Les ravitaillements hors zone sont interdits. A la fin des courses et de la marche, une collation sera offerte aux participants.

Article 11 – RECOMPENSES

La remise des récompenses débutera à partir de 11 h 30.

Des récompenses seront offertes :

- aux trois premières femmes ayant réalisé les meilleurs chronomètres,
- aux trois premiers hommes ayant réalisé les meilleurs chronomètres,
- au doyen /doyenne des participants,
- au plus jeune participant,
- à l'équipe la mieux représentée.

Seuls les participants présents sur le podium pourront prétendre aux récompenses.

Article 12

Les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement au moment de leur inscription et en acceptent les clauses. Les coureurs, par leur engagement, déclarent renoncer à leur droit à l'image, et autorisent l'organisateur à exploiter les clichés pris le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation.

Contact

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie de Lagarrigue au 05 63 35 50 41 ou par mail à secretariat.mairie@lagarrigue81.fr